

DIRECTION GÉNÉRALE DES IMPÔTS

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE

DIVISION DU PERSONNEL

ECRET N° 84/240 du 19/03/84
/MF.DAE.DGI.DAG.DP.-

portant inscription au Tableau d'Avancement au titre de l'année 1983 de Monsieur FOATY Alphonse, Inspecteur des Impôts des cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I des SAF (Impôts).-

(/ISAS :

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la Loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

DFP :

Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

Vu l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 62/197 du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires de la République Populaire du Congo ;

DGB :

Vu le décret n° 62/198/FP.PC du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;

Vu le décret n° 62/426/FP.PC du 29 Décembre 1962 fixant le statut des cadres de la catégorie A des SAF ;

Vu le décret n° 65/170/FP.BE du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des fonctionnaires ;

DCF :

Vu le décret n° 71/247 du 26 Juillet 1971 modifiant le tableau hiérarchique des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Financiers en ce qui concerne les Contributions Directes, l'Enregistrement et le Trésor, abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 7, 9, 10, 13, 15, 16, 21 et 22 du décret n° 62/426/FP.PC du 29 Décembre 1962 ;

Vu le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196 du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

Vu le décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 80/630 du 27 Décembre 1980 portant déblocage des Avancements des Agents de l'Etat ;

Vu le décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 83/320 du 3 Mai 1983 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres ;

Vu le Rectificatif n° 81/016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;

Vu le décret n° 81/017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le Procès-Verbal de la Commission administrative d'Avancement en date du 19 Août 1983.

ARTICLE 1er .- Monsieur POITY Alphonse, Inspecteur des Impôts de 6ème échelon des cadres de la catégorie A - hiérarchie I des SAF (Impôts) en service au Centre National de Gestion (CENAGES) à Brazzaville, est inscrit au Tableau d'Avancement au titre de l'année 1983 à deux (2) ans pour le 1er échelon du Grade d'Inspecteur Principal.

ARTICLE 2 .- Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera ./-

BRAZZAVILLE, LE 19 Mars 1984

Par Le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA .-

Le Ministre des Finances,

Le Ministre du Travail et de la
Prévoyance Sociale,

- Itihi OSSETOUMBA LEKOUNDZOU -

B. COMBO MATSIONA .-

AMPLIATIONS :

- JORFC 3
- SGG/BC 3
- DGTFP/DFP 3
- DCF 1
- DGB 3
- NF/DOCUMENTATION
(DAE) DEP 3
- DGI 3
- DAG/DP 3
- INTERESSE 2
- DOSSIER 2
- ARCHIVES 2
- CHRONO 2